

SAHARA OCCIDENTAL :

Existe-t-il des recours judiciaires pour les peuples sous domination étrangère ?

Il est difficile de nier, en droit, que les Sahraouis constituent un peuple qui possède le droit à l'autodétermination. Le droit dérivé des Nations Unies ainsi que l'avis de la Cour internationale de justice sont extrêmement clairs sur ce point. Outre ce droit fondamental, les juristes reconnaissent aux Sahraouis (en tant que personnes, peuple ou Etat) de nombreux autres droits dont ils soulignent régulièrement l'importance: droits de la personne, droit pénal international, droit sur les ressources naturelles, etc. La multitude des droits reconnus aux Sahraouis contraste cependant avec la rareté de leur mise en application dans les prétoires de par le monde. A tel point que l'on en vient à se demander si ce ne sont pas les systèmes judiciaires nationaux et internationaux eux-mêmes qui en seraient la cause, en ce qu'ils ne fourniraient pas de cénacle approprié à la mise en œuvre des droits que leurs systèmes juridiques respectifs prétendent offrir.

Le présent colloque a pour objectif de mettre cette hypothèse à l'épreuve en dressant un vaste panorama des instances judiciaires susceptibles de contribuer à l'application des droits reconnus aux Sahraouis. Ce faisant, la rencontre poursuit une approche pragmatique. Elle vise à isoler les solutions concrètes que le monde judiciaire peut offrir à un conflit qui s'éternise. La rencontre vise également, sur le plan plus général et théorique, à poser une réflexion sur le rôle politique que le droit peut jouer pour les peuples vivant sous domination étrangère.

Avec le soutien de la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles.



Pratique :

Participation soumise à une inscription préalable. Invitation sur simple demande :

- à l'adresse suivante : cdi@ulb.ac.be
- tél. : +32 (0)2 650 34 01
- fax : +32 (0)2 650 33 54

Communauté universitaire : **gratuit**

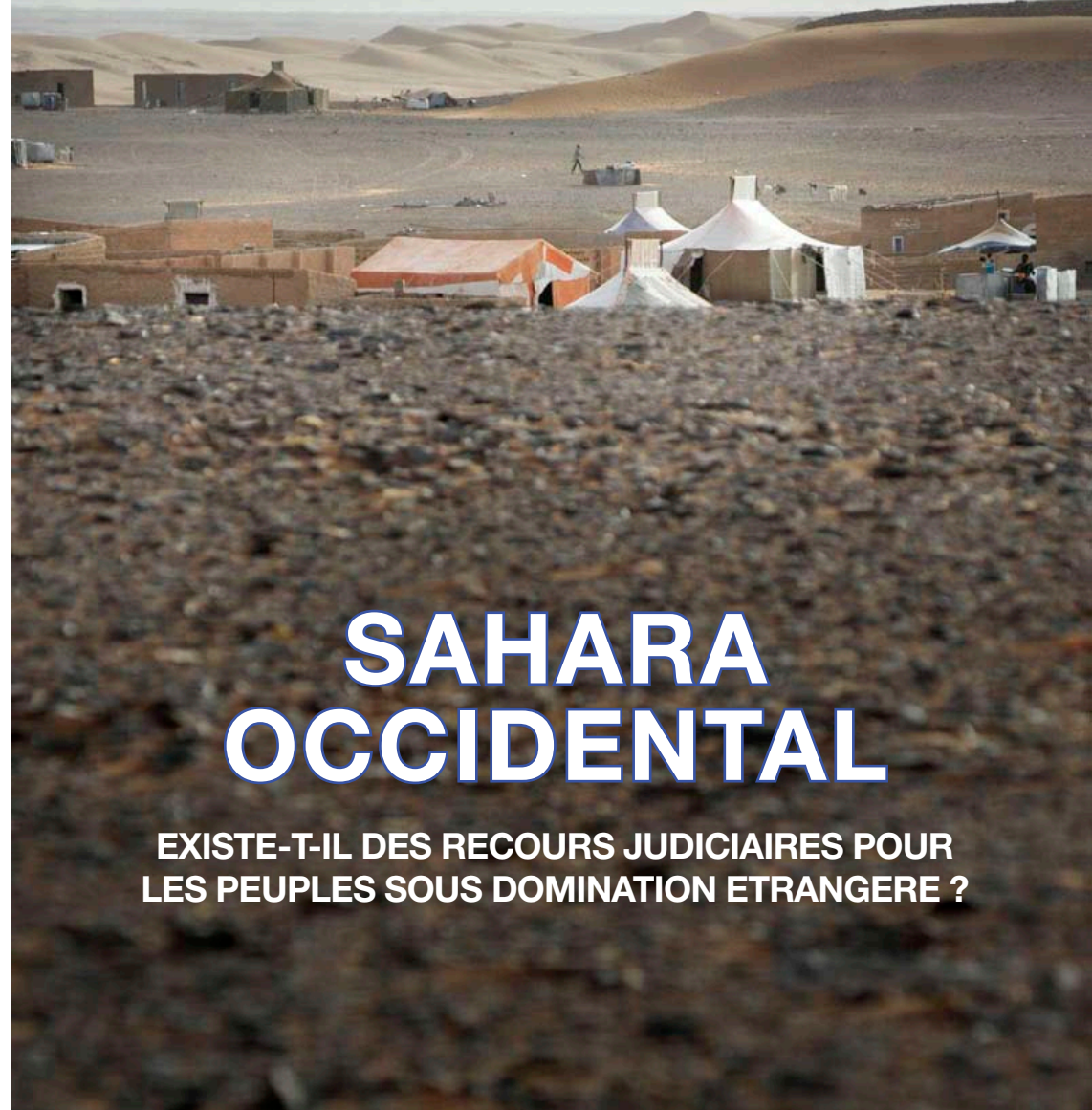
ONG reconnues par la DGCD : **gratuit**

Autres : **15 euros**

www.ulb.ac.be

www.oxfamsol.be

Mise en page : José Mangano
Photo : Tineke D'haese



SAHARA OCCIDENTAL

EXISTE-T-IL DES RECOURS JUDICIAIRES POUR
LES PEUPLES SOUS DOMINATION ETRANGERE ?

Lundi 12 octobre 2009

Université Libre de Bruxelles • Campus du Solbosch

• Bibliothèque des Sciences Humaines • Local NB.2.VIS

Langues de travail : Anglais et Français (traduction simultanée)

Le Centre de droit international de l'Université Libre de Bruxelles, en collaboration avec Oxfam-Solidarité



Oxfam
Solidarité



PROGRAMME

8h30 Accueil des participants - café.

9h00 Mot de bienvenue et introduction
Vincent Chapaux - *Université Libre de Bruxelles*
Hilt Teuwen - *Oxfam-Solidarité*

Au coeur de l'occupation : Le Sahara occidental, les droits de l'Homme et le droit international humanitaire

Déplacement de population, pillage des ressources naturelles du territoire occupé, gestion des prisonniers de guerre et des réfugiés : la situation au Sahara occidental peut-être étudiée du point de vue du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme. Existe-t-il des voies de recours pour juger des violations de ces branches du droit ?

9h30 Les droits de l'Homme et le droit international humanitaire au Sahara occidental **Eric Goldstein** - *Human Rights Watch (N.Y.)*

10h00 Le Sahara occidental face à la compétence universelle en Belgique
Eric David - *Université Libre de Bruxelles*

10h30 Pause café

11h00 Le Sahara occidental face à la compétence universelle en Espagne
Ana Peyro-Llopis - *Université de Cergy-Pontoise & IEP de Paris*

11h30 Le Sahara occidental face à la compétence universelle en Allemagne
Stefanie Bock - *Georg August Universität Göttingen*

12h00 Débat

12h45 Suspension des travaux

Le nerf de l'occupation : Le Sahara occidental et les intérêts économiques

L'occupation du Sahara occidental entraîne, non seulement pour le Maroc mais aussi pour de nombreux acteurs publics et privés situés à l'étranger, certains avantages économiques indéniables. Le droit international permet-il que l'on tire avantage de la situation actuellement en cours au Sahara ? Dans l'hypothèse où la réponse serait négative, quelles sont les voies de recours dont disposent ceux qui souhaitent que cela cesse ?

14h15 La pêche face à la justice européenne : quels recours possibles ?
Pour quelles conséquences ? **Geraldine Seny & Etienne Judicaël**
- *Université Catholique de Louvain*

15h00 Vendre des armes européennes au Maroc : le code de conduite européen et les nouvelles législations nationales à l'épreuve **Cedric Poitevin**
Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

15h30 Débat

16h15 Pause café

Conclusions

16h45 Quel rôle pour le droit dans la lutte des peuples sous domination étrangère ? **Francesco Bastagli** - *Ancien représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental*

17h15 Conclusions générales
Pierre Galand – *Ancien sénateur fédéral belge*